

Créer un club, on vous aide -1-

<http://badminton-isere.org>

Le Comité de l'Isère de Badminton organise une action permanente appelée : « Créer un club on vous aide ».

Lors de la période de création :

- par la fourniture d'un dossier (démarches à accomplir, documents type, statuts type des associations sportives,...)
- une aide dans les démarches de création du club auprès du secrétariat du comité départemental.

Dès la création effective du club et la réception de son dossier d'affiliation complet :

- Par une dotation au Bad Isère Bonus de 1800 points,
- par une aide à la formation par le biais du Bad Isère bonus, par l'ouverture aux différents services aux clubs :
 - relations avec nos partenaires afin d'obtenir des volants et matériel au meilleur rapport qualité-prix pour nos clubs,
 - prêt gratuit de matériel de promotion (télévision-magnétoscope, lecteur DVD,...),
 - prêt gratuit de matériel pour tournois (sonorisation, malle de petit matériel, ...),
 - prêt gratuit d'enregistrements de matchs de haut-niveau (Jeux Olympiques, Championnats du Monde,...) en VHS et DVD,

LES DEMARCHES DE CREATION D'UN CLUB

Un club peut être créé de deux manières :

- soit sous la forme d'un club autonome,
- soit sous la forme d'une section au sein d'une association multi-sports préexistante.

La présente fiche détaille les démarches à effectuer pour créer ces deux types d'associations "badminton" dans le département.

Création d'un club autonome

1 : Rédiger les statuts du club d'après les statuts-type d'un club sportif disponibles à :

http://www.ffba.org/fichiers/c_ressources/vie_asso/creation/cr_6_2.pdf

2 : Convoquer une Assemblée Générale constitutive qui devra :

- approuver les statuts,
- élire le Comité de Direction.

3 : Effectuer la déclaration de l'association à la Direction Départementale jeunesse et sport Isère
D.D.J.S. ISERE
11 av. Paul Verlaine - BP.2428-
38034 GRENOBLE CEDEX 2
Tél : 04.76.33 73 73
Fax : 04.76.40 82 14
Directeur : Bruno BETHUNE
Internet : <http://www.rhone-alpes.jeunesse-sports.gouv.fr>
E-mail : dd038@jeunesse-sports.gouv.fr

ou à la sous-préfecture avec les pièces suivantes :

- deux exemplaires des statuts,
- datés et signés par deux administrateurs,
- une déclaration sur papier libre (cf. modèle à télécharger),
- un registre à pages numérotés.

4 : Conserver le récépissé de déclaration de l'association et un exemplaire du Journal Officiel comportant l'insertion de création.

5 : Affilier le club à la Fédération Française de Badminton en adressant à " Comité de l'Isère de Badminton, 18 bis, rue de la Bastille, 38600 FONTAINE " le dossier avec les pièces suivantes : (modèles à télécharger)

- fiche de « renseignements club » remplie en deux exemplaires,
- demande d'affiliation (r enseignements dirigeants) remplies en trois exemplaires,
- demande d'affiliation remplie et signée en trois exemplaires,
- trois exemplaires des statuts,
- trois copies du récépissé de déclaration de l'association,
- l'engagement signé par le président de l'association de licencié tous ses membres.

Conditions d'affiliation :

- disposer de 6 terrains-heures par semaine,
- minimum de 10 licenciés au sein de l'association créée,
- demande de licence du président du club.

En retour, après acceptation de l'affiliation, le club recevra un identifiant et un code d'accès au système Poona de gestion des licences fédérales.

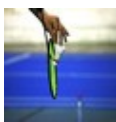
Attention :

- Les nouveaux clubs bénéficient d'une gratuité sur la cotisation annuelle à la FFBA et la Ligue Rhône Alpes la première année d'affiliation.
- Le club conserve les certificats médicaux des joueurs déposant une demande d'autorisation de jouer en compétition.

6 : A partir de la seconde année d'existence du club, faire la demande d'agrément de club sportif auprès de la Direction départementale de Jeunesse et Sports de l'Isère, 11, rue Verlaine, 38034 GRENOBLE Cedex 2. Cet agrément est indispensable pour bénéficier des subventions d'Etat.

Le dossier doit comporter :

- une demande d'agrément (imprimé fourni par la D.D.J.S.),
- une attestation (imprimé fourni par la D.D.J.S.),
- l'attestation d'assurance du club,
- le bilan et le compte d'exploitation de l'exercice précédant la demande,
- le budget de l'exercice en cours,
- les statuts du club conformes à la loi de 1901,
- une photocopie du récépissé de déclaration en préfecture.



Créer un club on vous aide -2-

Création d'une association multi-sports :

1 : Obtenir un avis favorable de l'association, si possible par écrit :

- délibération du Conseil d'Administration ou de l'Assemblée Générale.

2 : Procéder à la mise en place d'un Comité de section selon les modalités existant au sein de l'association.

- En adressant la copie du comité de direction du club omnisports approuvant la création de la section badminton au Comité de Badminton.

Conditions d'affiliation :

- disposer de 6 terrains-heures par semaine,
- minimum de 10 licenciés au sein de l'association créée,
- demande de licence du président du club.

3 : A partir de la seconde année d'existence du club, faire la demande d'agrément de club sportif auprès de la Direction départementale de Jeunesse et Sports de l'Isère, 11, rue Verlaine, 38034 GRENOBLE Cedex 2.

Cet agrément est indispensable pour bénéficier des subventions d'Etat.

Le dossier doit comporter :

- une demande d'agrément (imprimé fourni par la D.D.J .S.),
- une attestation (imprimé fourni par la D.D.J .S.),
- l'attestation d'assurance du club,
- le bilan et le compte d'exploitation de l'exercice précédant la demande,
- le budget de l'exercice en cours,
- les statuts du club conformes à la loi de 1901,
- une photocopie du récépissé de déclaration en préfecture.

LA DECLARATION D'ASSOCIATION

La déclaration confère la personnalité juridique. C'est elle qui fait de l'association un interlocuteur reconnu par le mouvement sportif.

La déclaration est une formalité essentielle et obligatoire.

La déclaration se fait sur papier libre et est signée de toutes les personnes qui y sont mentionnées en qualité de dirigeants.

Elle comprendra :

- la dénomination exacte et complète de l'association,
- son objet et les buts poursuivis,
- l'adresse du siège social et des locaux éventuels.

Seront annexés :

- les noms, prénoms, date et lieu de naissance, profession, domicile de ceux qui sont en charge de l'administration et de la direction de l'association,
- deux exemplaires des statuts certifiés conformes par au moins deux fondateurs de l'association,
- un registre spécial à pages numérotées qui sera paraphé par la Préfecture et servir à transcrire les modifications

éventuelles des statuts ou les changements survenus dans la direction ou l'administration de l'association,
- une demande d'insertion au Journal Officiel de la déclaration, sur un imprimé spécial fourni par les services de la Préfecture.

La déclaration sera déposée ou adressée à :

D.D.J.S. ISERE
11 av. Paul Verlaine - BP.2428-
38034 GRENOBLE CEDEX 2

Dans un délai de cinq jours, un récépissé de toutes les pièces déposées est délivré. A conserver précieusement, il constitue la preuve matérielle que l'association a effectué les formalités obligatoires pour obtenir la capacité juridique.

Dans un délai d'un mois, l'existence de l'association doit être rendue publique par l'insertion au Journal Officiel. C'est à partir de cette publication que l'association acquiert sa capacité juridique et que son nom est protégé.

L'AFFILIATION DU CLUB A LA FFBA

L'affiliation du club à la Fédération Française de Badminton est indispensable pour pouvoir bénéficier des avantages afférents :

- délivrance des licences,
- assurance fédérale,
- ouverture aux compétitions fédérales ou autorisées par la F.F.B.A.,
- stage de formations,
- publications fédérales,
- services aux clubs mis en place par le Comité de l'Isère,

Le dossier d'affiliation est déposé auprès du :

Comité de l'Isère de Badminton
18 bis rue de la Bastille
38600 FONTAINE

Une affiliation provisoire sera alors accordée dès la réception de ce dossier. Dès l'enregistrement des dix premières licences, l'affiliation devient définitive.

LIENS UTILES

http://www.ffba.org/fichiers/c_ressources/vie_asso/creation/cr_62.pdf

Internet : <http://www.rhone-alpes.jeunesse-sports.gouv.fr>

E-mail : dd038@jeunesse-sports.gouv.fr

<http://www.cdos-isere.com/>